



Droit et stage salarié dans sa propre entreprise

Par bobeponge

Bonjour,

Actuellement en formation universitaire de master, la formation est payé par mon employeur, je vais devoir faire un stage de 4 mois dans mon entreprise, en lien avec le déploiement de mon poste.

Mon employeur s'en tient à la convention de stage qui stipule que je fais 35 heures par semaine, et me refuse le droit à cumuler des RTT.

J'aurais aimé savoir quel droit s'applique et s'il a cette possibilité. Concrètement, je ferais exactement les mêmes horaires que d'habitude sans être assujetti au droit du travail de part mon statut de stagiaire.... je m'interroge.

Si vous pouvez m'éclairer ?

Merci